

Aide familial

ORGANISATION

En journée – 1 an et demi. +/- 20 heures par semaine.

1^{ère} année commune avec la formation aide-soignant, à ECEPS Mont-sur-Marchienne – 071/43.07.76

2^e année – Implantation de Fontaine-l'Evêque – 071/52.33.24

OBJECTIF

L'aide familial est une personne qualifiée et compétente, appelée à intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne.

Son rôle social est de permettre le maintien à domicile des personnes et de leur assurer une qualité de vie.

L'aide familial est intégré dans le travail social. Il est engagé par un service agréé et travaille sous la responsabilité et le contrôle de celui-ci.

La mission de l'aide familial s'exerce en étroite collaboration avec la famille et/ou l'entourage. L'aide familial peut contribuer à une insertion dans la vie sociale et jouer un rôle important de prévention.

La spécificité de sa fonction réside dans le fait qu'il intervient sur des plans divers.

Sur le plan individuel, il intervient vis à vis de la personne aidée.

Sur le plan collectif, il apporte à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité. Il est un agent d'intégration

et d'aide qui agit au nom d'un service soutenu par la collectivité et les pouvoirs publics.

Sur le plan préventif, il repère et signale, par sa capacité d'observation, les situations à risques. Il joue un rôle éducatif.

Enfin, sur le plan curatif, il assure un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière.

Le travail de l'aide familial implique, par ailleurs, de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être au bénéficiaire.

FINALITÉS PARTICULIÈRES

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'aide familial, à savoir :

- ◆ intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne ;
- ◆ apporter à la personne, à la famille et à son environnement une aide concrète organisée et soutenue par la collectivité et les pouvoirs publics ;
- ◆ permettre le maintien à domicile des personnes et leur assurer une qualité de vie ;
- ◆ contribuer à une insertion dans la vie sociale ;
- ◆ jouer un rôle important de prévention ;
- ◆ assurer un rôle éducatif, sanitaire, d'aide relationnelle et sociale à la vie journalière en s'intégrant dans une équipe au sein d'un service agréé et sous le contrôle de celui-ci.

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre en possession au minimum certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D) ou présenter un test d'admission en français.

TITRE DÉLIVRÉ A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'aide familial correspondant au certificat de qualification « Aide familial » délivré à l'issue d'une 6e professionnelle « Aide familial » subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

DEBOUCHÉS

- services d'aide aux familles et aux personnes âgées,
- centres de coordination de soins et services à domicile,
- services intégrés de soins à domicile,
- services d'aides familiales...

ORGANIGRAMME DE LA FORMATION

